



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
.....2008

Original: français

..... session ordinaire 2008
, New York
Pointde l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif du programme de pays pour le Bénin
(2009-2013)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction		
I. Analyse de la situation		
II. Coopération passée et enseignements tirés		
III. Programme proposé		
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme		
 Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Bénin (2009-2013)		

Introduction

Le présent document constitue le Programme de Coopération du PNUD avec le Bénin pour la période 2009-2013. Son processus de formulation a été conduit par un groupe conjoint Gouvernement/PNUD sur la base d'un dialogue continu avec les partenaires nationaux et internationaux de façon à le fonder sur : (i) les conclusions/recommandations de la revue du Cadre de Coopération du Pays 2004-2008, (ii) le document de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté fondé sur les OMD, (iii) les Orientations Stratégiques de Développement du Bénin (2006-2011), (iv) le nouveau Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement du Bénin (UNDAF 2009-2013), (v) le Plan Stratégique du PNUD et (vi) la Stratégie du RBA.

I. Analyse de la Situation

1.1. Le Bénin est un pays du golfe de Guinée en Afrique de l'Ouest. Il couvre une superficie de 115 762 km². Sa population est estimée à environ 7,210 millions d'habitants avec un taux de croissance de 3,25% (INSAE, estimation 2006). Une des caractéristiques importantes de cette population est sa jeunesse. On estime que près de 48% de la population totale a moins de 16 ans. L'espérance de vie à la naissance est de 59,2 ans (RGPH3, 2002).

1.2. Le Rapport Mondial sur le Développement Humain de 2007 montre que le Bénin fait partie des pays à faible Indice de Développement humain (IDH = 0,437 < 0,500). Il occupe le 163^{ème} rang sur les 177 pays.

1.3. Le Bénin a enregistré depuis 1991 des progrès remarquables sur le plan macro-économique. Malgré l'amélioration de certains indicateurs, depuis le début des années 90, les progrès en direction des Objectifs du Développement pour le Millénaire (OMD) sont encore lents. La pauvreté demeure encore un sujet de préoccupation majeure. 37,4% des Béninois vivent actuellement en dessous du seuil de pauvreté contre 28,5% en 2002. La plupart des OMD seront difficilement atteints à l'horizon 2015 si les tendances actuelles se maintiennent, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable et de la réduction de la pauvreté.

1.4. Les principaux problèmes portent sur : (i) la faible capacité de planification, d'exécution et de suivi axé sur les résultats. On peut citer entre autres, la faible capacité de formulation de programmes sectoriels chiffrés compatibles avec la vision et les objectifs du Gouvernement par les Directions de la Programmation et de la Prospective (DPP) et les services techniques, (ii) l'absence de stratégies sectorielles clairement bien définies et de plans d'exécution du budget dans la plupart des ministères, (iii) la faible appropriation de la Réforme de la Gestion Budgétaire axée sur les Résultats par les Ministères Sectoriels et les retards pris dans la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique, (iv) l'insuffisance de ressources humaines de qualité, en particulier au niveau des fonctions clé qui limite la capacité de recruter et de retenir le personnel qualifié, (v) la non maîtrise par les cadres des DPP et les Coordonnateurs nationaux de projets des procédures liées à la préparation des politiques, programmes et projets.

1.5. Devant la gravité des situations de pauvreté, le Gouvernement a établi la lutte contre la pauvreté comme une priorité. Cette priorité est reflétée dans deux documents majeurs : les Orientations Stratégiques de Développement du Bénin (OSD) et le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR). Pour faire face de la pauvreté dans la perspective d'un pays émergent, le Gouvernement a fait de l'accélération de la croissance, et de la mise en place de politiques publiques capables d'accélérer l'atteinte des OMD, les pierres angulaires de son processus de développement. C'est dans ce contexte qu'il faut situer la préparation du Document d'Orientations Stratégiques (DOS 2006-2011) dont le cadre de développement est basé sur les lignes directrices suivantes : (i) reconstruire une Administration moderne et efficace ; (ii) assainir le cadre macroéconomique et maintenir sa stabilité ; (iii) promouvoir le renouveau économique par la mise en place d'un environnement économique de qualité ; (iv) renforcer le capital humain pour améliorer la productivité de l'économie nationale ; (v) développer les infrastructures nécessaires à l'accroissement des investissements privés ; (vi) assurer un développement équilibré et durable de l'espace national.

1.6. Guidé par le même souci, le Gouvernement a préparé sa Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCR 2007 - 2009) dont les cinq axes stratégiques sont : (i) l'accélération de la croissance ; (ii) le développement des infrastructures ; (iii) le renforcement du capital humain ; (iv) la promotion de la bonne gouvernance ; (v) le développement équilibré et durable de l'espace national.

II. Coopération passée et leçons apprises de l'expérience

2.1. Le Programme de pays (CPD) avec le Bénin (2004-2008) envisageait trois domaines d'intervention : (i) la lutte contre la pauvreté ; (ii) la bonne gouvernance et la consolidation de la démocratie ; (iii) la lutte contre le VIH/sida. Au cours de sa mise en œuvre, une composante « Environnement » a été introduite compte tenu de l'importance que revêt l'environnement dans le cadre du développement durable, tant au niveau national que sur le plan mondial.

2.2. La mise en œuvre du Programme au cours de la période 2004-2008 est intervenue dans un contexte caractérisé au niveau du Système des Nations Unies par l'application, à titre pilote, des nouveaux outils de Simplification et d'Harmonisation. Aussi, le nouveau mécanisme de gestion axée sur les résultats introduit depuis 2004 et rendu obligatoire pour tous les bureaux de terrains depuis 2006 a entraîné ~~induit~~ de profonds changements dans la structure de gestion du Programme de coopération BENIN-PNUD.

2.3. Le profil du Programme a été ajusté selon les priorités pour l'Afrique, les objectifs clés visés dans UNDAF ainsi que l'ambition du Gouvernement de faire du Bénin une économie émergente.

2.4. Tout en restant dans ses trois domaines de concentration, les priorités de la coopération ont été guidées par le relèvement de certains défis clés tels que l'accélération de la croissance et son partage équitable avec les plus pauvres, le positionnement des OMDs au cœur des politiques publiques, la promotion du développement local, y compris la gestion locale de l'environnement et de l'énergie, l'utilisation plus efficace des ressources publiques et la meilleure coordination des aides dans le contexte de la Déclaration de Paris.

2.5. L'examen du Programme de Pays 2004-2008 puis le Plan d'Action du Programme de Pays (PAPP) 2004-2008 a permis de tirer les principales leçons suivantes : (i) Les plans de travail annuels (AWP) constituent un important outil de planification et de suivi du CPAP. Ils permettent une gestion axée sur les résultats avec des indicateurs spécifiques ; (ii) Le CPAP n'a pas développé un cadre permettant de concrétiser les synergies évidentes entre les différentes composantes (Pauvreté, Gouvernance, Environnement) ; (iii) La mise en œuvre d'une multitude de petits projets nuit à la visibilité des actions appuyées par le PNUD et le Gouvernement ; (iv) Le cadre de partenariat stratégique permettant de mobiliser des ressources pour accompagner la mise en œuvre des interventions inscrites dans le programme n'a pas été suffisamment développé ; (v) La mise en œuvre du CPAP a révélé une insuffisance du dispositif de suivi-évaluation ; (vi) Les directeurs nationaux des projets ne sont pas totalement impliqués en général dans la conduite des activités du fait du cumul des fonctions et du manque de motivation, le manque d'ancrage entre les projets et les structures..

2.6. Par ailleurs, on pourrait citer: (i) La faiblesse des capacités nationales dans tous les domaines révèle la nécessité de poursuivre l'assistance et le plaidoyer en matière de renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans les domaines clés pour atteindre les OMD ; (ii) le dysfonctionnement du mécanisme de coordination du développement entre le Gouvernement, le système des Nations Unies et les donateurs constitue un handicap pour une mise en œuvre harmonieuse des interventions ; (iii) La faiblesse des résultats sur les populations cibles recommande de tirer parti des initiatives en cours en Afrique en matière de lutte contre la pauvreté par une approche intégrée ; (iv) Le renforcement des partenariats et la mobilisation des ressources pour appuyer la réalisation des objectifs du Gouvernement dans sa vision de faire du Bénin un pays émergent.

2.7. Il convient de retenir que dans l'ensemble, le PNUD a apporté un appui substantiel en terme d'expertise pour la formulation de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de pauvreté orientée vers les OMD et compatible avec les thèmes transversaux comme l'environnement (verdissement de la SCRP), le genre et le VIH/SIDA. La formulation de cette stratégie a également offert le cadre de conduite d'un exercice de costing qui a permis d'obtenir des données chiffrées sur les ressources futures à mobiliser pour l'atteinte des OMDs.

2.8. En somme, l'intervention du PNUD au cours du cycle passé lui a permis de se positionner comme (i) fédérateur, (ii) artisan du dialogue de politique, (iii) facilitateur (iv) et, plate forme de coordination en matière de l'harmonisation des interventions des partenaires au développement (cf : Rapport MOPAN).

III. Programme proposé

3.1. Sur la base des domaines de coopération retenus par l'UNDAF au regard des priorités nationales, le présent CPD vise à renforcer la coopération entre le PNUD et le Gouvernement et s'articule autour des deux (2) axes d'intervention principaux suivants : i) La réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance et la promotion d'un emploi décent ; ii) la promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif.

3.1 Réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance et la promotion d'un emploi décent

3.1.1. Le premier axe d'intervention porte sur la mise en place d'initiatives permettant de faire bénéficier aux populations des milieux défavorisés d'opportunités accrues d'emplois décents et d'activités génératrices de revenus ainsi qu'une meilleure sécurité alimentaire pour contribuer à la réalisation du premier OMD « Réduction de la pauvreté et lutte contre la faim ».

3.1.2. En vue de promouvoir la création d'entreprises agricoles et non agricoles en milieu rural ; le Programme accompagnera les investissements et la diversification des activités génératrices de revenus au niveau des filières porteuses. Des actions de formation et d'accompagnement seront aussi menées pour améliorer la productivité, la qualité et la compétitivité des produits en vue de développer les exportations de produits agro-alimentaires. Une attention particulière sera accordée à la professionnalisation des micros et petites entreprises rurales à travers notamment la promotion du partenariat public – privé ainsi que l'accès aux technologies adaptées et aux

marchés. En plus de cela, des actions complémentaires, portant sur l'information sur les marchés, le renforcement des systèmes nationaux de contrôle, de certification et de normalisation des produits agro-alimentaires, seront développées.

3.1.3. Le Programme appuiera également les structures en charge de la promotion de l'emploi (ANPE et FNPEEJ) afin de leur permettre de disposer de ressources suffisantes et d'améliorer leurs prestations en faveur des jeunes et des femmes via un système financier inclusif.

3.1.4. Le Programme renforcera les capacités des communautés à formuler des stratégies et à mettre en œuvre des techniques d'adaptation aux impacts des changements climatiques sur les ressources en eau des zones arides et des régions humides. Ces actions seront complétées par la promotion et la facilitation de l'accès des populations vulnérables aux services énergétiques (hydro-électricité, énergies renouvelables, plateformes multifonctionnelles...) d'une part, et l'élaboration des plans fonciers ruraux pour la sécurisation et la gestion durable des terres dans les différentes zones agro-écologiques d'autre part.

3.2 Promotion de la Bonne Gouvernance et du développement participatif

3.2.1 Ce deuxième axe d'intervention porte essentiellement sur le développement des capacités de l'administration publique, notamment en matière de programmation, d'exécution et de suivi évaluation. Cet axe comprend également le renforcement du dialogue social et le développement des capacités des acteurs de la Société Civile pour une meilleure participation dans la conduite des politiques publiques.

3.2.2 Ainsi, l'intervention du PNUD sera focalisée sur (i) la Réforme administrative et le renforcement des capacités de gestion du développement ; la modernisation du système de gestion des finances publiques avec comme principal objectif l'amélioration du taux d'exécution des dépenses, le renforcement des capacités du Conseil National de la Statistique, de l'INSAE pour la production et la diffusion d'une information statistique fiable pour le suivi – évaluation des politiques/stratégies de développement et la coordination de l'aide conformément à la Déclaration de Paris (ii) la Reddition des comptes publics ; (iii) la Participation des autres acteurs à la gestion publique , (iv) la Gestion du développement local.

3.2.3 Des actions seront aussi menées pour améliorer les capacités de mobilisation des ressources des Communes en vue de la mise en œuvre effective de ces PDC. Enfin, des outils de suivi – évaluation des PDC seront mis en place de manière à mieux mesurer les progrès. Il intégrera des actions permettant de poursuivre l'harmonisation de la législation nationale en matière de promotion des droits humains et du genre avec les instruments et standards internationaux d'une part, et d'assurer une meilleure prise en compte des questions de genre et de droits humains dans la programmation et la budgétisation des dépenses publiques d'autre part. Enfin, ce programme permettra de mieux vulgariser au niveau communautaire les Droits fondamentaux des populations, notamment des femmes, des enfants et des couches vulnérables, la Prévention et gestion des crises / catastrophes naturelles / épidémies : en plus des actions visant à s'adapter aux changements climatiques, le PNUD fera des programmations conjointes avec les autres agences du Système des Nations Unies pour accompagner le Gouvernement et les communautés locales à renforcer leurs capacités en matière de prévention et de gestion des crises.

3.2.4 Le PNUD accompagnera également la mise en place de systèmes capables d'informer les communautés sur les phénomènes extrêmes futurs d'une part, et d'identifier les connaissances et savoirs endogènes favorables à la prévention et à la maîtrise des catastrophes naturelles d'autre part.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

4.1 Gestion du programme

4.1.1 L'exécution nationale sera la modalité préférée. Son application dépendra des résultats de la macro évaluation et des micros évaluations des institutions concernées. Les autres options possibles seront la modalité d'exécution directe par les organismes coopérant du système des Nations Unies, en tenant en compte des nouvelles orientations contenues dans le guide de la gestion axée sur les résultats. En cas d'insuffisance des capacités de gestion et de mise en œuvre, des actions de renforcement des capacités seront menées pour que les institutions nationales gouvernementales et non gouvernementales, puissent à l'horizon 2011 gérer et mettre en œuvre les activités de développement, conformément à la Déclaration de Paris. Par ailleurs, le PNUD fera recours aux Volontaires des Nations Unies (VNU) dont l'appui offre un excellent rapport coût efficacité.

4.2. Suivi et évaluation du programme

4.2.1. Les mécanismes nationaux de suivi évaluation du DSRP et de l'UNDAF constituent le cadre de référence pour le suivi et l'évaluation des Programmes financés par le PNUD et les Agences du SNU conformément aux

lignes directrices relatives à l'alignement et à l'harmonisation de l'APD. La gestion du programme sera axée sur les résultats. Son mécanisme de suivi-évaluation s'intégrera dans celui du PNUAD 2009-2013 et utilisera le dispositif BenInfo. Ce dispositif commun facilite le développement des synergies et la complémentarité des interventions. Le PNUD pourra ainsi tirer parti des ressources de l'ensemble des institutions spécialisées des Nations Unies et des outils du PNUAD.

4.2.2. Les examens annuels du programme de pays permettront de mesurer les progrès, qui seront inscrits dans les rapports annuels axés sur les résultats. Des examens en profondeur seront effectués conformément au plan d'évaluation du descriptif de programme de pays joint en annexe.

4.2.3. Les audits annuels des projets et programmes resteront systématiques et obligatoires. Le suivi financier du programme se fera à l'aide du plan triennal glissant des ressources de base et du cadre des résultats et des ressources.

4.3. Stratégies de partenariat et de mobilisation des ressources

4.3.1. La stratégie globale qui sera développée pour la mise en œuvre du nouveau programme sera basée sur une gestion concertée et coordonnée des problèmes et s'appuiera sur les efforts du Gouvernement, du PNUD mais aussi des autres partenaires au développement pour (i) réaliser des changements internes et renforcer les capacités du bureau du PNUD (ii) renforcer les capacités nationales de gestion du développement et de coordination de l'aide (iii) disposer des mécanismes d'exécution qui permettent une meilleure appropriation et la promotion du développement humain durable en vue de la réalisation des OMD. La mise en œuvre du programme de pays sera appuyée par le renforcement des partenariats avec les institutions nationales et les institutions spécialisées des Nations Unies en mettant en œuvre des projets conjoints conformément aux orientations du PNUAD. L'harmonisation des interventions du PNUD avec celles des autres partenaires se fera grâce à des mécanismes de coordination mis en place au niveau du Ministère du développement. L'appui du PNUD portera également sur la mise en place de mécanismes pour le suivi et la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur la coordination et l'harmonisation de l'aide publique au développement.

4.4 Risques

4.4.1. Le processus de développement a été souvent affecté au cours ces dix dernières années par : la corruption, la résistance au changement, la lourdeur des procédures administratives, la concurrence régionale, les catastrophes naturelles, la forte mobilité des cadres, la forte politisation de l'administration, la résistance à l'application des réformes structurantes, l'inexistence d'une culture d'entrepreneuriat, le non respect des normes et standards de probité, d'éthique et de déontologie, l'existence de plusieurs pôles d'impulsion des réformes, les chevauchements institutionnels et les grèves répétées. La réussite du présent programme dépendra des efforts et sacrifices qui seront consentis par toutes les parties prenantes au développement du pays pour poser les bases d'un Bénin émergent. Un plan de gestion des risques sera proposé lors de l'élaboration du CPAP.

Annexe

Résultats et cadre de ressources pour le Bénin (2009 -2013)

V- Cadre de résultats et d'allocation des ressources (2009-2013)

Priorités Nationales : Promotion du nouveau économique				
Effet UNDAF 1: D'ici 2013, les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois décents et d'activités génératrices de revenus ainsi que d'une meilleure sécurité alimentaire.				
Composante du Programme : Réduction de la Pauvreté par l'accélération de la croissance rurale et la promotion de l'emploi décent				
Effets Programme Pays et indicateurs	Produits du programme	Indicateurs, Situations de référence et cibles 2013	Rôle des partenaires	Cibles de mobilisation des ressources
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE				
1 Les jeunes, les femmes et autres groupes vulnérables ont un accès accru à des emplois productifs décents à travers la promotion de l'entreprenariat.	1.1 Les structures en charge de la promotion de l'emploi (ANPE et FNPEEJ) disposent de ressources suffisantes et améliorent leurs prestations en faveur des jeunes et des femmes 1.2 Les jeunes et les femmes bénéficient de formations qualifiantes et d'appui à la création et la gestion d'entreprise pour améliorer leur accès à l'emploi	Indicateurs : 1.1.1.Nombre de structures de promotion de l'emploi appuyées 1.2.1.Nombre de bénéficiaires des prestations de services des structures de promotion de l'emploi 1..2.2 Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation en création d'entreprises par sexe et par âge 1.2.3. Nombre de MPME créées dans les zones d'intervention Situation de référence : 111 : 0 ; 121 : 0 ; Cibles : 1.1.1. : 1000 ; 1.2.1 : 3 ; 1.2.2 : 500	MMPMEEJF-ANPE FNPEEJ-MAEP-GTZ- DANIDA MEDPEAP-UE -Pays-Bas- CTB ONGs-PAOPA Coopération Suisse Coopération Belge	PNUD (1,800 000)
2 Les jeunes et les femmes ont un meilleur accès aux services financiers, aux marchés et aux technologies appropriées en vue de la création d'entreprises agricoles et non agricoles viables en milieu rural et périurbain.	2.1 Les jeunes et les femmes bénéficient d'opportunités de financement durable des activités productives et génératrices de revenus via un système financier inclusif. 2.2 Les jeunes et les femmes ont un accès accru aux technologies appropriées, à l'information commerciale et aux marchés 2.3 Les micro entreprises rurales ainsi que les petites et moyennes entreprises agroalimentaires, agroindustrielles et non agricoles améliorent leur productivité et la qualité de leurs produits.	Indicateurs : 2.1.1 :Proportion de jeunes et de femmes en milieu rural ayant accès au crédit et aux subventions ; 2.1.2 Volume de crédit et de subventions reçu par les jeunes et les femmes en milieu rural ; 2.2 .1.Nombre de centres communautaires fournissant l'information sur les marchés ; 2.3.1 Taux d'accroissement moyen du rendement agricole dans les zones d'intervention ; 2.3.2Nombre de produits à l'exportation conformes aux normes de qualité de l'UE Situation de Référence : 2.1.1 30% Cibles : 211 : 50% ; 2..2 .1 Proportion de technologies améliorées adoptées ; 2.3.1 : Km de pistes rurales réalisées dans les zones d'intervention	MMPMEEJF-MAEP DANIDA- PNOPPA Coopération Belge MIC-CCIB-ADEX Coopération Française Coopération Française PNOPPA-ONGS /OP Association des consommateurs / ONGs	PNUD, (6,300,000) FENU (500,000) VNU (100,000)
3. Les populations pauvres et les groupes vulnérables ont un meilleur accès à l'information, aux ressources, et aux techniques et technologies appropriées pour améliorer leur sécurité alimentaire et garantir leur droit à l'alimentation.	3.1. Les collectivités locales, les communautés et les ménages disposent de capacités adéquates pour promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables	Indicateur : Nombre de communes ayant un bilan alimentaire positif Situation de référence : 44 en 2006 ; Cible : 64	MAEP, MIC, ANCB DANIDA, GTZ, Coopérations Belge et Française	FENU (500, 000) VNU (50,000)
DEVELOPPEMENT DURABLE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES				
4. Les communautés locales développent des stratégies d'adaptation aux changements climatiques pour assurer un développement durable.	4.1 Les communautés locales formulent des stratégies et mettent en œuvre des techniques d'adaptation aux impacts des changements climatiques sur les ressources en eau des zones arides et des régions humides. 4.2 Les populations vulnérables ont un accès accru aux énergies renouvelables. 4.3 Les communautés locales élaborent et mettent en œuvre les plans fonciers ruraux de leurs différentes zones agro-écologiques pour la sécurisation et la gestion durable des terres	Indicateur :Taux de perte des récoltes dues aux aléas climatiques. Proportion de producteurs adoptant l'agroforesterie Situation de référence : ... ; Cible : ... Situation de référence : ...% ; Cible : .% Indicateur : Proportion de ménages adoptant les sources d'énergies renouvelables Situation de référence : % ; Cible : .% Indicateur : Nombre de Communes disposant de PFR Situation de référence : 7 en 2007 ; Cible : 40 en 2013	MEPN, MAEP, MMEE, Conseils communaux CNDD, CBRST, ABE IRD, UAC, UP GTZ, DDC, Wetlands International	PNUD (3,600,000) VNU (500,000)
Priorité Nationale : Reconstruction de l'Administration Publique et Promotion de la Gouvernance				
Composante du Programme : Promotion de la Bonne Gouvernance et du développement participatif				
Effets Programme Pays	Produits du programme	Indicateurs, Situations de référence et cibles 2013	Rôle des partenaires	Cibles de mobilisation des ressources
GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE				

<p>5 Le gouvernement pilote mieux la réforme administrative et les cadres stratégiques de références (OMD, OSD, SCRP)</p>	<p>5.1 Les Ministères et les structures en charge des réformes pilotent mieux les réformes de l'administration publique</p> <p>5.2 Le gouvernement dispose des capacités en matière de pilotage stratégique, de programmation, de mise en œuvre et de suivi - évaluation des politiques publiques</p> <p>5.3 Le Gouvernement assure une meilleure coordination et gestion de l'aide conformément au Plan d'action de la Déclaration de Paris</p> <p>5.4 Le Conseil National de statistique, l'INSAE et les autres structures nationales et déconcentrées disposent de capacités pour produire et diffuser une information statistique fiable</p>	<p>Indicateurs : 4.1.1 Pourcentage ministères et d'institutions disposant de cadres organiques ; 4.1.2 Pourcentage d'usagers satisfaits des services de l'administration publique ; 4.2.1 Proportion de cadres A1 de l'administration publique ayant bénéficié d'une formation en matière de formulation, exécution ou de suivi évaluation ; 4.3.1 Taux de consommation des crédits</p> <p>4.3.2 Délais moyens de passation des marchés des Ministères ; 4.3.3 Pourcentage d'APD comptabilisées dans le budget de l'Etat ; 4.3.4 La base de données intégrée est mise en place et opérationnelle ; 4.3.5 Le 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) est réalisé. Situation de Référence : 4.1.1 : 0% ; 4.1.2 : 24% ; 4.2.1 : ; 4.3.1 63% ; 4.3.2 :75 jours ; ; 4.3.3 : 30% ; 4.3.4 : 0 ; 4.3.5 : 0 ; Cibles : 4.1.1 : 50% ; 4.1.2 : 80% ; 4.2.1 : ; 4.3.1 : 100% ; 4.3.2 : 3 jours ; 4.3.3 : 80% ; 4.3.4 : 1 ; 4.3.5 : 1</p>	<p>CSPRES-MRAI-BM ACDI-DANIDA-EU MEPDEAP-GTZ, DANIDA-Coopération Suisse-Pays Bas- BM Ministère des Finances Coopération Française</p>	<p>PNUD (2,200,000)</p>
<p>6 Le Parlement et les autres institutions publiques en charge du contrôle de l'action publique exercent efficacement leurs missions</p>	<p>6.1 Les députés élaborent et votent les textes législatifs et assurent un meilleur contrôle de l'action gouvernementale</p> <p>6.2 Les Corps de contrôle de l'Etat assurent davantage le contrôle et l'inspection des services publics</p>	<p>Indicateurs : 5.1.1 Nombre de députés formés 5.1.2 Nombre de lois de règlement examinées durant la législature 5.1.3 Taux de production législative 5.2.1 La régularité des missions d'audit de contrôle et d'inspection Situation de Référence : 5.1.1 : 40 5.1.2 : 1 5.1.3 : 5% 5.2.1 : Cibles : 5.1.1 : 83 5.1.2 : 5 5.1.3 : 60% 5.2.1 : au moins un rapport par structure et par an</p>	<p>MEPDEAP-Pays Bas- Ministère des Finances- Coopération Française,- ACDI-BM-DANIDA- UE</p>	<p>PNUD (3.200,000)</p>
<p>7: La participation effective des populations notamment des femmes, des jeunes, et des OSC au processus de prise de décision et à la gestion des affaires publiques est accrue</p>	<p>7.1 Les OSC disposent davantage de capacités pour assurer un meilleur contrôle de l'action publique y compris au niveau local.</p> <p>7.2 La femme participe davantage à la gestion des affaires publiques et est mieux représentée dans les instances de prise de décision</p> <p>7.3 Le secteur privé et le Gouvernement œuvre davantage pour la promotion et la dynamisation du partenariat public- privé (PPP)</p>	<p>Indicateurs : 6.1.1 Nombre de rapports alternatifs sur l'exécution du budget 6.2.1 Nombre de femmes détenant des postes électifs et de nomination 6.3.1 Politique en matière de PPP disponible et mise en œuvre Situation de Référence : 6.1.1 (2006): 1 6.2.1 : 15% 6.3.1 : 0 Cibles : 6.1.1 : 2 ; 6.2.1 : 30% ; 6.3.1 : 1</p>	<p>Social Watch-OLC-TI, FONAC-WILDADF- Pays Bas-SNV MFFE,-AN-AFJB, REFEC- RIFONGA CCIB-CNPB-CAB- MIC</p>	<p>PNUD (3.200,000)</p>
<p>8: Les collectivités locales disposent de ressources suffisantes et d'expertises requises pour assurer un développement durable.</p>	<p>8.1 Les collectivités locales planifient, mettent en œuvre, suivent et évaluent les stratégies et plans d'actions de développement local selon l'approche Droits Humains</p> <p>8.2 Les collectivités locales disposent davantage de ressources en vue de la mise en œuvre effective des stratégies de développement local</p>	<p>Indicateurs : 7.1.1 Pourcentage des communes disposant de SDAC, PDC, et de budgets locaux élaborés selon l'approche Droits Humains 7.1.2 Pourcentage de collectivités locales mettent en oeuvre la budgétisation sensible Genre 7.2.1 Nombre d'acteurs communaux formés sur les stratégies de mobilisation des ressources 7.2.2 Part des ressources externes sur budget total de la commune Situation de Référence : 7.1.1 moins de 10% ; 7.1.2 0% 7.2.1 A renseigner ; 7.2.2 A renseigner Cibles : 7.1.1 : 60% ; 7.1.2 : 70% ; 7.2.1 : 100 ; 7.2.2 : 30%</p>	<p>MDGLAAT,-DGAT- MD- DAT-MCL-ANCB, DGTCP</p>	<p>FENU (2.000.000), PNUD (1.600.000)</p>
<p>9: Les Institutions Publiques et la société civile protègent et promeuvent mieux les DH et sensibilisent davantage les pop sur leurs droits et devoirs</p>	<p>9.1 Le Gouvernement harmonise la législation nationale avec les instruments et standards internationaux</p> <p>9.2 Les institutions publiques et les Organisations de la Société Civile assurent au profit des populations, notamment les groupes vulnérables, la vulgarisation des droits fondamentaux de l'homme au niveau communautaire</p>	<p>Indicateurs : 8.1.1 Nombre de rapports périodiques sur l'application des instruments internationaux des droits humains validés par le Comité International des Droits Humains 8.2.1 Pourcentage des textes de lois favorables aux droits fondamentaux vulgarisés 8.2.2 Nombre de centres polyvalents d'écoute et d'orientation sur les droits humains opérationnels Situation de Référence : 8.1.1 ...8.2.18.2.2 : 0 Cibles : 8.1.1 : 8 8.2.1 : 80% ; 8.2.2 : 6(un par ancien département)</p>	<p>MJLDH-Chaire UNESCO- OSC</p>	<p>PNUD (1.940,000)</p>
GESTIONS DES CRISES ET CATASTROPHES NATURELLES				
<p>10: Les capacités du Gouvernement et des communautés locales sont renforcées en vue d'une meilleure prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles</p>	<p>10.1 Les structures nationales et les acteurs locaux maîtrisent les outils de prévention et de gestion des crises et catastrophes naturelles</p> <p>10.2 Les communautés locales ont élargi leurs accès à l'information sur les phénomènes extrêmes futurs.</p> <p>10.3 Les structures nationales et les communautés locales identifient et diffusent les connaissances et savoirs endogènes favorables à la prévention et à la maîtrise des catastrophes naturelles</p>	<p>Indicateurs : 9.1.1 Pourcentage de populations formées sur la gestion des crises et catastrophes naturelles. 9.1.2 Pourcentage de communes disposant de comités de veille et d'anticipation. 9.2.1 Nombre de stations climatologiques fonctionnelles 9.3.1 Nombre de personnes formées à la production d'informations utiles à l'alerte 9.3.2 Nombre de connaissances et savoirs endogènes identifiés et testés Situation de Référence : 9.1.1 : 5% 9.1.2 : 0% 9.2.1 : 3 ; 9.3.1 : 50 ; 9.3.2 : 0 Cibles : 9.1.1 : 30% ; 9.1.2 : 30% 9.2.1 : 12 ; 9.3.1 : 200 ; 9.3.2 : 5</p>	<p>-Coordination et conseils (MEPN, MMEE-MAEP-MISP- MTTP-CNDD) -Appui technique et conseils (ABE, ASECNA, DDC). -Appui technique et financier (BM, DDC, GEF, WI)</p>	<p>PNUD (2.270.000)</p>